

la même action excito-motrice, et avec électivité spéciale sur le tissu utérin et la tunique contractile des vaisseaux, est certainement un des médicaments les plus précieux que nous possédions. Ses effets dangereux, qui se résument dans l'action abortive et dans le sphacèle né sous l'influence de l'obturation tétanique des petits vaisseaux, expliquent les services qu'il rend à la thérapeutique. Barbier (d'Amiens) le considérait comme agissant, à la manière des strychniques, sur les muscles volontaires et croyait qu'il devrait être employé dans le traitement des paralysies; sans doute, son action est plus marquée sur la fibre utérine, mais elle s'étend à tous les muscles. J'ai vu aujourd'hui même se manifester chez un malade, à la suite de 2 grammes de seigle ergoté, une céphalalgie constrictive du front et des tempes, des coliques et des contractions douloureuses de la vessie, tous phénomènes qui ne pouvaient être attribués qu'à l'action excito-motrice de ce médicament. L'effet hémostatique du seigle ergoté s'explique par la constriction active des vaisseaux, et, quand il s'agit d'une métrorrhagie, il faut joindre à cette cause d'arrêt de l'écoulement du sang celle qui provient de la contraction énergique de l'utérus, laquelle comprime les vaisseaux de dehors en dedans et arrête l'hémorrhagie. De même aussi, l'utilité du seigle ergoté dans les catarrhes chroniques de l'utérus, avec leucorrhée abondante et ampliation atonique de l'organe, est-elle susceptible de la même interprétation (1).

2° La *rue* a une action analogue à celle de l'ergot, mais plus faible et plus incertaine, et toutes ses applications thérapeutiques, comme l'a très-bien montré M. Elphège Hamelin dans un intéressant travail, dérivent aussi de ses propriétés excito-motrices. (Elph. Hamelin, *Dictionnaire encyclop. des sciences médicales*; 1877, 3^e série, tom. V, art. RUE, p. 573.) La certitude absolue et la rapidité de l'action excito-motrice exercée par l'ergot de seigle sur l'utérus sont certainement des avantages qui ne lui créeront jamais, en obstétrique, une concurrence sérieuse de la part de la rue (2).

(1) 33. L'ergot récemment concassé ou pulvérisé se donne à des doses quotidiennes de 50 centigr. à 2 et 3 gram., ou en décoction (4 gram. pour 500 gram.), par demi-verrées plus ou moins espacées, suivant le but à atteindre.

(2) 34. La *rue* s'emploie en infusion. On peut adopter la formule suivante:

2 Feuilles fraîches de rue.....	5 gram.
Sirop simple.....	100 gram.
Eau.....	1000 gram.

A prendre par verrées.

L'essence de rue se donne à la dose de 5 à 10 gouttes.

§ 2. — Excito-moteurs de la pupille.

La plupart des physiologistes, rejetant dans ce qu'elle a d'exclusif la théorie qui subordonne les mouvements d'ampliation et de resserrement de la pupille à un fait d'érectilité diminuée ou accrue, admettent que la mydriase est essentiellement un phénomène de contractilité exagérée des fibres rayonnantes de l'iris, de même que la sténose pupillaire est un fait de contractilité exagérée des fibres circulaires de ce diaphragme. L'ischémie ou la turgescence sanguine favorisent ou contrarient, sans doute, chacune de ces actions antagonistes, mais la variation dans l'amplieur de la pupille est essentiellement un fait musculaire. Or les substances qui agissent sur la pupille produisent ou la mydriase, ou le resserrement de cette ouverture. Il ne peut être question en ce moment des premières, dont l'atropine est le type.

Les médicaments constricteurs de la pupille étaient peu nombreux et d'une action incertaine, jusqu'au moment où l'introduction de la *fève de Calabar* et de l'*ésérine* (1) en thérapeutique est venue munir le médecin d'une ressource très-précieuse. L'action constrictive de la fève de Calabar sur la pupille est plus prompte que l'action dilatatrice produite par l'atropine; il ne faut guère plus de dix minutes pour qu'elle se manifeste à la suite de l'emploi d'un collyre au sulfate d'ésérine, et la contraction de la pupille peut persister plusieurs jours. Elle s'accompagne quelquefois, comme je l'ai expérimenté sur moi-même, d'une sensation pénible de tension intra-oculaire, d'une désharmonie dans l'accommodation des deux côtés et même d'un état vertigineux. L'opium et tous ses alcaloïdes, morphine, narcéine, thébaïne, papavérine, etc., resserrent la pupille. Si quelques auteurs ont attribué, sous ce rapport, une action variable à ces substances et ont même cru que quelques-unes dilataient la pupille, il faut se l'expliquer par la confusion, si habituelle en physiologie médicamenteuse, des effets des doses modérées et de ceux des doses toxiques.

L'indication de resserrer la pupille se pose en ophthalmologie quand on veut remédier à une mydriase de cause morbide, ou bien quand il est utile de produire dans l'iris des mouvements

(1) 35. On se sert, pour resserrer la pupille à l'aide de la fève de Calabar: 1° d'un collyre sec, papier gradué en divisions métriques, imprégné d'une solution saturée d'extrait de fève de Calabar, et dont on introduit un petit morceau sur la conjonctive; 2° d'un collyre préparé avec ce même extrait (extrait de fève de Calabar, 1 partie; glycérine, 5 parties. On instille 1 ou 2 gouttes de ce collyre); 3° d'un collyre au sulfate d'ésérine, au millième. Dose, 1 à 2 gouttes.

susceptibles de s'opposer à l'établissement d'adhérences, comme dans l'irido-capsulite.

§ 3. — Excito-moteurs des vaisseaux

Dans ces dernières années, les belles recherches de Schiff, Dupuy, Cl. Bernard, Brown-Séguard, Vulpian, etc., sur les nerfs vaso-moteurs, ont suscité une foule d'expériences relatives à l'action qu'exercent sur ces nerfs les principaux médicaments, action qui se résume, comme pour la pupille, en deux faits antagonistes de dilatation et de resserrement des capillaires; et Dieu sait combien cette théorie des vaso-moteurs nous a valu d'explications des effets des médicaments et d'inductions hasardées sur leur emploi dans telle ou telle maladie. Les choses en sont venues à un tel point que les hommes qui ont le plus élargi le champ de cette étude, Vulpian en particulier, ont tenu à dégager leur responsabilité des applications abusives que l'on fait tous les jours des faits scientifiques qu'ils ont constatés. (Vulpian, *Études sur l'appareil vaso-moteur. Cours de pathologie expérimentale de la Faculté de médecine de Paris*, 1873.) J'ai moi-même fait ressortir de mon mieux tout ce que cette sorte de dichotomie des médicaments, basée sur l'action qu'ils exercent sur les vaso-moteurs, a d'aventureux et d'hypothétique. (Fonssagrives, *Principes de thérapeutique générale*; Paris, 1875, p. 165.) Je ne saurais, dans un ouvrage pratique comme celui-ci, revenir sur ce point de critique.

CHAPITRE III

Stimulants de la vie cérébrale

L'expression de *céphalique* a vieilli en médecine; sans doute, elle est absurde, si on la prend dans son sens étymologique; mais elle perd ce caractère quand on l'envisage dans son sens historique. Les anciens appliquaient ce nom à toutes les substances auxquelles ils attribuaient la propriété d'exalter ou de changer la vie cérébrale, « de fortifier le cerveau ou les nerfs qui en naissent », comme on disait dans une langue peu précise, il est vrai, mais qui ne manquait pas de profondeur clinique.

Tous les médicaments alcooliques, ceux qui contiennent des huiles essentielles, presque toutes les substances odorantes, volatiles, les *délirants*, les *exhilarants*, entraient dans ce groupe.

Si on le reconstituait aujourd'hui, on n'y trouverait pas seulement des aromatiques, la mélisse, le café; mais des agents puis-

sants, tels que l'atropine, la daturine, le haschich, divers alcaloïdes de l'opium, le gaz acide carbonique, le gaz protoxyde d'azote, etc., y prendraient place.

On peut, à mon avis, placer les agents d'excitation de la vie cérébrale dans les trois groupes suivants :

1° Ceux qui combattent le sommeil en excitant le cerveau (*agrypnotiques*, de *ἀγρυπνέω*, être éveillé).

2° Ceux qui stimulent le cerveau en tant qu'organe manifestateur de la pensée (*noosthéniques*, de *νόος*, esprit; *σθένος*, puissance).

3° Ceux qui donnent aux actes cérébraux un cachet particulier de gaieté, d'expansion, d'exhilaration (*exhilarants*).

ARTICLE 1^{er}. — AGENTS QUI PRODUISENT L'INSOMNIE (AGRYPNOTIQUES)

Il est très-habituel de rencontrer dans la pratique l'indication de combattre l'insomnie; celle de faire naître cet état, ou du moins d'arracher le cerveau à une torpeur et à un engourdissement qui ont leurs dangers, est posée aussi parfois. Tantôt, comme dans la léthargie, dans l'*hypnosie* ou maladie du sommeil, dans le coma toxique ou pathologique, les médicaments de ce groupe répondent à une indication dominante; tantôt ils combattent un simple épiphénomène ou un simple élément morbide.

Le sommeil est un acte physiologique plus actif qu'on ne le pense, et qui constitue bien plutôt une manière d'être particulière de l'activité cérébrale qu'une suspension de celle-ci; mais il faut encore reconnaître que le sommeil ne peut dépasser une certaine mesure sans confiner à l'état pathologique. Le médecin, ayant les *somnifères* dans une main, les *agrypnotiques* dans l'autre, règle ainsi, comme il le juge utile, cette fonction si importante, et modifie, grâce à eux, ou même prévient des troubles morbides d'une importance très-grande.

Le café, le thé, les huiles essentielles à petites doses, les vins blancs secs, sont les *agrypnotiques* les plus usuels et en même temps les plus sûrs. J'ajouterai à ces moyens l'électrisation généralisée, sous forme de bain.

1° *Café*. — L'état soporeux, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause, qu'il dépende d'un empoisonnement par une substance narcotique ou qu'il soit le symptôme d'une maladie intéressant directement ou indirectement les centres nerveux, indique l'emploi de ce moyen, que je qualifierai d'héroïque dans une foule de cas.

Martin-Solon a rendu, à mon avis, un service signalé à la pratique en indiquant l'extrême utilité du café à hautes doses contre